

PLAN



VELO

8 ENGAGEMENTS POUR LE GRAND EST

2022-2028

La Région
Grand Est

PLAN VÉLO

8 ENGAGEMENTS POUR LE GRAND EST

2022-2028



Étang de la Comtesse - Les Forges, Vosges, crédits @cloetdlem

LE MOT DU PRÉSIDENT



“ La pratique cyclable pour toutes et tous. ”

Les élus de la Région Grand Est souhaitent développer la pratique cyclable pour toutes et tous et présentent ici un plan vélo unique par son ambition et son budget. Le vélo y est considéré comme un outil au service de la Région pour développer son territoire et l'accompagner dans la transition écologique.

Le vélo est en effet un outil efficace pour lutter contre le dérèglement climatique et se révèle tout aussi performant pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants. La Région Grand Est souhaite développer son usage en soutenant les acteurs locaux et en travaillant avec les territoires frontaliers afin de développer toutes les formes de pratique du vélo et, surtout, assurer la continuité des déplacements cyclables au sein de la région et au-delà des frontières administratives.

La Région Grand Est améliorera la desserte de son territoire grâce à l'intermodalité vélo + train. Les services vélo à disposition dans les gares deviendront une composante essentielle des offres de mobilité que la Région souhaite proposer aux usagers quotidiens et occasionnels en Grand Est. Un système de vélos en libre service sera déployé dans de nombreuses gares de la Région : le vélo Fluo sera le moyen de parcourir les derniers kilomètres jusqu'à sa destination. Pour cela, la réalisation d'aménagements cyclables autour des gares notamment sera une priorité.

La coordination des stratégies cyclables locales et l'appui aux aménagements jugés prioritaires seront des actions importantes soutenues par la Région. Afin d'y parvenir, des dispositifs seront déployés à destination des collectivités locales et des acteurs de la mobilité cyclable. De plus, des actions concrètes d'accompagnement au changement de mobilité à destination de publics cibles, comme les lycées et les apprentis, permettront de constituer une nouvelle génération d'usagers du vélo, partout en Grand Est.

La Région soutiendra la production locale de cycles en accompagnant la structuration d'une filière vélo propre à notre territoire. La relocalisation de la production de pièces détachées et de nouvelles alliances industrielles seront soutenues.

Le cyclotourisme continuera à être appuyé via la réalisation de véloroutes et voies vertes et leur mise en tourisme. La pratique cyclable sportive sera, elle aussi, soutenue. La pratique féminine fera l'objet d'une action spécifique en continuité du passage du Tour de France Femmes à l'été 2022.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de ce Plan Vélo régional, un budget historique de 125 millions d'euros lui est alloué pour les six prochaines années, dont 100 millions d'euros en faveur de nouvelles dynamiques.

Jean ROTTNER,
Président de la Région Grand Est

UNE STRATÉGIE À 360°

LA RÉGION ORGANISATRICE DU RÉSEAU DE TRANSPORT RÉGIONAL FLUO GRAND EST

352 arrêts ferroviaires
1 700 trains par jour
326 lignes routières





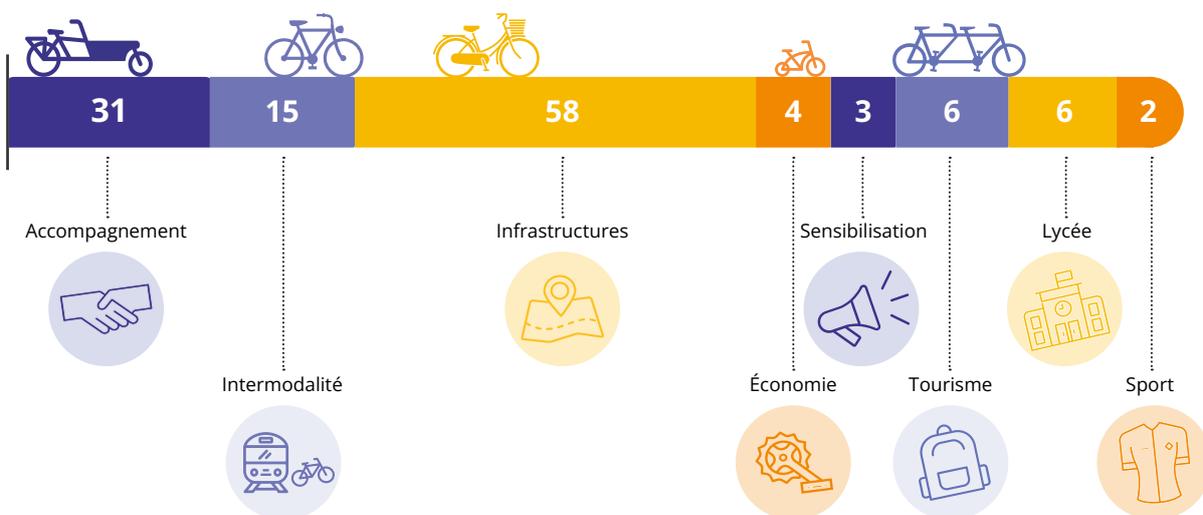
UN BUDGET HISTORIQUE : 125 M€

La Région alloue au Plan Vélo un budget historique de 125 M€ dont 100 M€ permettant de financer de nouvelles actions ou opérations. Ce Plan Vélo s'articule autour de 31 actions découlant des 8 engagements thématiques. En cohérence avec les besoins exprimés par les acteurs locaux et les usagers, le soutien à la réalisation des infrastructures cyclables

représente la moitié du budget. La mise en oeuvre d'itinéraires cyclables continus et sécurisés permettra d'irriguer toutes les thématiques abordées dans le Plan Vélo régional : accéder à la gare, à un lycée, faire du vélo à la suite d'un atelier de remise en selle, partir sur la journée le long d'un canal, rejoindre un pumptrack, etc.

Répartition prévisionnelle du budget

en millions d'euros



LA RÉGION, UN ACTEUR DE LA MOBILITÉ CYCLABLE

La Région Grand Est s'inscrit dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), une politique ambitieuse visant une part modale du vélo de 12 % d'ici 2030, elle était en 2019 de 4,7 % en Grand Est (source : SRADDET). Ces chiffres nationaux supposent une augmentation de la pratique dans tous les types de territoires : urbains, dont les chiffres devront être supérieurs à ces objectifs, mais aussi dans les territoires périphériques et ruraux.

Dans le cadre de ce plan, la Région intègre le vélo dans ses compétences, exclusives et partagées, afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs. En priorité, la Région souhaite encourager la mobilité cyclable en tant que coordonnateur régional des mobilités et en continuité du réseau de transport régional Fluo Grand Est.

En intégrant le vélo dans toutes ses dimensions à ses compétences, la Région entend relayer

les projets portés par les différents territoires régionaux, projets nombreux et ambitieux. La majeure partie de ces projets est inscrite dans les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE), une contractualisation inédite en France puisque co-pilotée par l'État et la Région Grand Est, qui sera mise en oeuvre entre 2021 et 2026. Ces actions sont totalement en phase avec la stratégie 360° que la Région Grand Est entend privilégier dans ce domaine, pour tenir compte, et des besoins de ces territoires, et de la volonté partagée de favoriser les mobilités actives, dans une perspective de développement territorial.

L'ouverture à 360° s'entend aussi géographiquement : la Région Grand Est associera les Régions et pays voisins aux projets de mobilité cyclable pour permettre une continuité d'itinéraires et de services au-delà des frontières administratives.



PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN VÉLO DU GRAND EST

Afin d'aboutir à une stratégie cyclable répondant aux attentes locales et inspirée de territoires cyclables ambitieux, le Plan Vélo a été construit en plusieurs étapes. La Région Grand Est en a amorcé l'élaboration par la réalisation d'un diagnostic et l'organisation d'un voyage d'étude en région flamande. Le 15 février 2022, elle a rassemblé 250 acteurs locaux à l'occasion d'un grand séminaire dédié au vélo. Cet événement a permis de partager les enjeux du développement du vélo en Grand Est, de recueillir de premières idées des acteurs locaux et d'officialiser la construction partagée de la stratégie cyclable via l'organisation d'ateliers participatifs.

Huit groupes de travail thématiques ont été constitués. Ils se sont réunis à plusieurs reprises entre février et avril 2022. Les dix-huit ateliers organisés ont réuni plus de 150 participants, représentant diverses structures (intercommunalités: Communautés de

communes, d'agglomération, métropoles, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, agences d'urbanisme, associations d'usagers, structures paramédicales, SNCF, fédérations sportives, etc.), permettant de considérer toutes les formes d'usage du vélo.

Le 23 juin 2022, les conseillers régionaux approuvent en séance plénière le Plan Vélo régional, lançant le déploiement progressif de la stratégie. La majorité des directions métiers de la Région est concernée par la réalisation de ce plan et les Maisons de Région sont mobilisées, tant pour leurs relations avec les territoires que pour sa mise en œuvre sur le terrain.

La Région a été accompagnée tout au long du processus d'élaboration de la stratégie par le bureau d'études spécialisé en urbanisme cyclable, Copenhagenize France.



Les thèmes traités en atelier étaient liés aux compétences de la Région :

- L'emport des vélos dans les trains,
- L'intermodalité et les services vélo,
- L'économie du vélo,
- Le vélo et le tourisme,
- Les infrastructures et le schéma cyclable régional,
- La mobilité scolaire,
- La sensibilisation (communication et mise en selle)
- La pratique sportive du vélo.

QUELQUES CHIFFRES :

250 acteurs au séminaire régional le 15 février 2022

18 ateliers rassemblant plus de 150 participants



1756

ERNEST
MICHAUX

—
1842-1889



A
PIERRE et ERNEST
MICHAUX
INVENTEURS
ET PROPAGATEURS DU
VELOCIPÈDE A PÉDALE



LES CYCLISTES DE FRANCE
RECONNAISSANTS

L'AN 1894
SOUS L'ADMINISTRATION
DE M. CH. BUSSELOT MAIRE
ET AVEC LE CONCOURS DE
LE COMITÉ PARISIEN PRÉSIDENT
M. PIERRE GIFFARD
L'ANCIENNE FONTAINE
A ÉTÉ RESTAURÉE ET AGRANDIE
POUR RECEVOIR
LE MONUMENT DE
M. P. ET E. MICHAUX

SOMMAIRE

LES ENGAGEMENTS

1	COORDONNER ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS DES 135 AOM AUTOUR DU VÉLO	12
	Action 1. Animer le réseau d'acteurs sur la mobilité cyclable	14
	Action 2. Soutenir l'élaboration des stratégies cyclables locales	14
	Action 3. Accompagner les AOM dans la mise en œuvre de leur stratégie cyclable	15
2	AMÉLIORER L'INTERMODALITÉ TRAIN + VÉLO EN LIEN AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL FLUO GRAND EST	16
	Action 1. Implanter un système de location de vélos Fluo dans les gares	18
	Action 2. Aménager des stationnements vélos qualitatifs et quantitatifs à proximité et dans les gares	18
	Action 3. Augmenter les capacités d'emport des vélos dans les trains	19
3	SOUTENIR ET COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES	20
	Action 1. Soutenir la réalisation des véloroutes et voies vertes	22
	Action 2. Soutenir la réalisation d'infrastructures cyclables autour des gares	22
	Action 3. Soutenir la réalisation d'infrastructures cyclables autour des équipements d'intérêt régionaux	23
	Action 4. Faire émerger le maillage cyclable régional	23
4	ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE DU VÉLO	24
	Action 1. Favoriser des synergies pour développer la production locale	26
	Action 2. Soutenir le développement des compétences par la formation	26
	Action 3. Sécuriser les approvisionnements en pièces détachées	28
	Action 4. Développer la production d'accessoires vélo	28
	Action 5. Encourager le marché secondaire de la filière vélo	29
5	ENCOURAGER TOUS LES HABITANTS À SE (RE)METTRE EN SELLE	30
	Action 1. Accompagner les acteurs locaux à communiquer sur les bienfaits du vélo	32
	Action 2. Soutenir les structures réalisant de la (re)mise en selle	32
	Action 3. Aider à l'achat de vélos adaptés	33
	Action 4. Aider les habitants à l'achat d'un VAE classique ou cargo	33
6	AFFIRMER LE GRAND EST COMME UNE DESTINATION CYCLOTOURISTIQUE ATTRACTIVE	34
	Action 1. Structurer les itinéraires cyclables touristiques	36
	Action 2. Soutenir la mise en tourisme et les services aux cyclotouristes	36
	Action 3. Promouvoir les destinations cyclables touristiques	37
7	ENCOURAGER LA PRATIQUE CYCLABLE DES LYCÉENS ET APPRENTIS	38
	Action 1. Équiper les lycées de stationnement vélo qualitatifs	40
	Action 2. Sensibiliser les lycéens et aider à leur bon équipement	40
	Action 3. Réaliser des Plans de déplacement établissement scolaire (PDES) dans les lycées	41
	Action 4. Soutenir les sorties et voyages à vélo des lycéens et apprentis	41
	Action 5. Favoriser la logistique à vélo au sein du lycée	41
8	ENCOURAGER LES PRATIQUES CYCLABLES SPORTIVES	42
	Action 1. Accompagner les associations sportives dans la réalisation d'actions d'animation et de sensibilisation	44
	Action 2. Soutenir la création d'équipements sportifs adaptés aux différentes pratiques	45
	Action 3. Rendre visible et contribuer à la féminisation de la pratique sportive	45
	Action 4. Accompagner l'émergence du handycycle	45



Slow up, Juin 2019 © Stadler - Région Grand Est

ENGAGEMENT N°1

COORDONNER ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS DES 135 AOM AUTOUR DU VÉLO

Action 1. Animer le réseau d'acteurs
sur la mobilité cyclable

Action 2. Soutenir l'élaboration des stratégies
cyclables locales

Action 3. Accompagner les AOM dans la mise en
œuvre de leur stratégie cyclable



INTRODUCTION

En sa qualité de chef de file des mobilités, la Région est chargée de coordonner les actions de mobilité des 135 AOM. Ces dernières ont désormais la capacité d'intervenir dans le champ des mobilités actives, dont la mobilité cyclable fait partie. Le séminaire vélo organisé par la Région le 15 février 2022 a permis d'observer l'enthousiasme des collectivités en faveur du développement de la pratique cyclable, que ce soit de la part de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux. À l'occasion de cette rencontre, les collectivités ont exprimé un souhait de mise en relation, aussi bien dans une dimension technique que politique, dans une perspective de partage d'expériences (intra-région et/ou avec les territoires frontaliers). La coordination régionale permettra notamment une continuité dans le réseau des itinéraires cyclables aux limites administratives des collectivités.

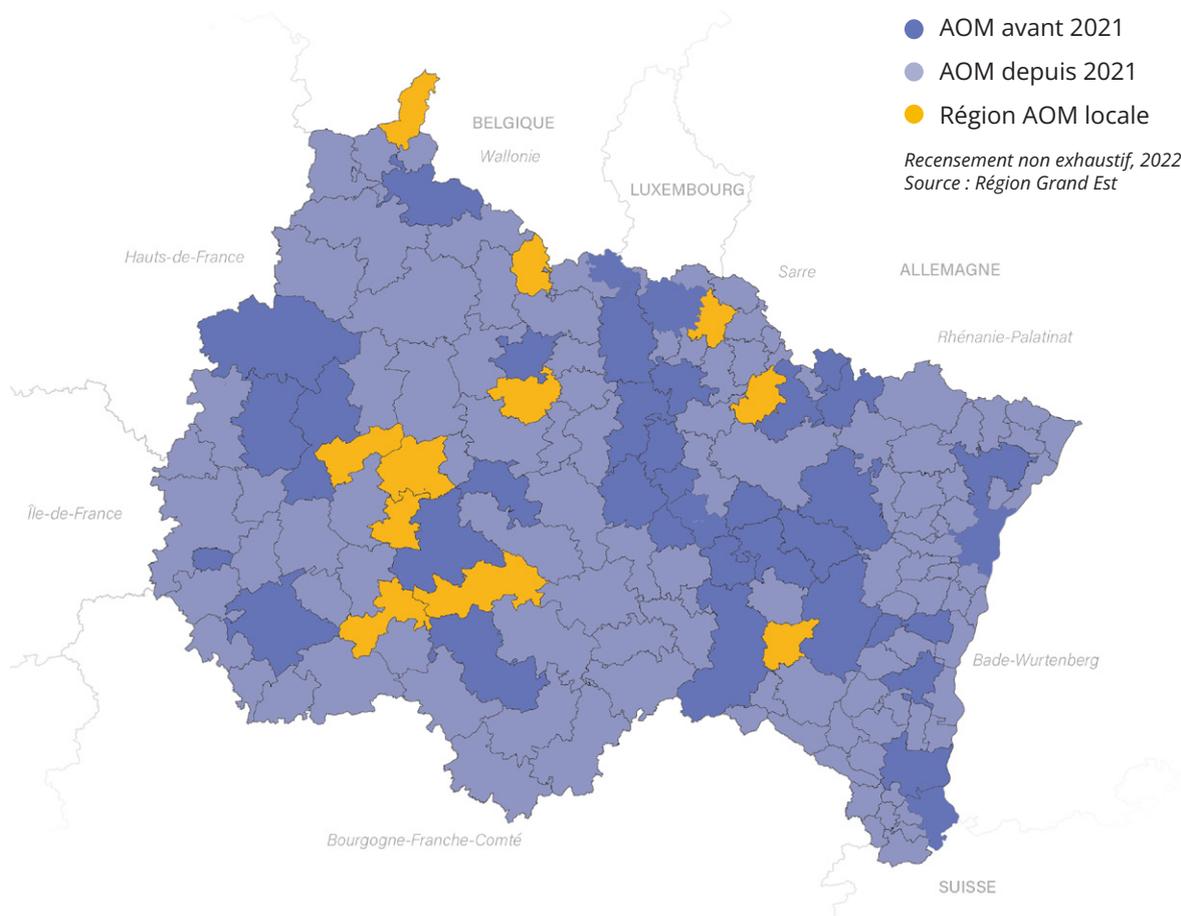
QUELQUES CHIFFRES :

5 556 219 habitants*

135 AOM couvrant
139 EPCI

97 habitants /km²

LES AOM EN GRAND EST



Notes : AOM : Autorité organisatrice de la mobilité, "c'est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités au sein de son ressort territorial." GART.
*Source : INSEE, 2019



ACTION N°1

ANIMER LE RÉSEAU D'ACTEURS SUR LA MOBILITÉ CYCLABLE

Le partage des connaissances et des expériences est essentiel, notamment pour les collectivités exerçant depuis peu la compétence mobilités. En complément des réseaux professionnels existants, la Région initiera des actions favorisant le partage de bons exemples, à destination des techniciens et des élus. À titre d'exemple, des webinaires d'échanges seront organisés pour faciliter la présentation de projets inspirants. Dans la continuité de ces temps de partage, un séminaire sera organisé à mi-parcours de la mise en œuvre du plan vélo régional. Il permettra de mettre en avant plusieurs thématiques et de partager un premier bilan du déploiement des actions régionales du Plan Vélo.

CONCRÈTEMENT :

- Désigner un élu régional référent à la mobilité cyclable
- Mettre en place un groupe de travail technique dédié au vélo
- Produire et organiser des webinaires de partage d'expériences



ACTION N°2

SOUTENIR L'ÉLABORATION DES STRATÉGIES CYCLABLES LOCALES

La mise en œuvre d'aménagements cyclables, de services à destination des usagers à vélo et d'actions de sensibilisation doit être planifiée, hiérarchisée et, *in fine*, coordonnée. À ce jour, de nombreux territoires ne sont pas encore couverts par des stratégies cyclables ou des schémas directeurs locaux, en particulier parmi ceux ayant récemment pris la compétence mobilité. Afin d'encourager la réalisation de plans en lien avec la pratique cyclable, la Région soutiendra les études visant à élaborer des stratégies de mobilités actives. Au titre de son rôle de cheffe de file de la mobilité, sans se substituer aux collectivités concernées, la Région assurera un suivi de l'élaboration des stratégies cyclables intercommunales et départementales. L'objectif poursuivi est celui de la sensibilisation à la coordination des opérations d'aménagements, par la facilitation et la mise en relation des acteurs.

Compte tenu de l'importance du suivi de la fréquentation des infrastructures cyclables, un soutien à l'installation d'outils de comptage sera également apporté.

CONCRÈTEMENT :

- Accompagner la réalisation par les intercommunalités d'études de mobilités comprenant un volet cyclable, de plans vélo ou de schémas directeurs cyclables
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'outils de comptage (totems, etc.) et organiser la remontée d'informations

ACTION N°3

ACCOMPAGNER LES AOM DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR STRATÉGIE CYCLABLE

La Région soutiendra la mise en œuvre des stratégies cyclables et proposera un dispositif à géométrie variable. Le soutien financier sera axé sur l'investissement et pourra concerner l'acquisition de matériel dans le cadre d'un service de location de vélos, du déploiement d'une signalétique, de la réalisation d'aménagements ou d'infrastructures cyclables, etc. Le soutien de la Région sera notamment conditionné par l'existence d'une planification locale de la mobilité cyclable.

CONCRÈTEMENT :

- Accompagner techniquement les collectivités, par l'indication de référentiels, de bonnes pratiques
- Soutenir financièrement la mise en œuvre des stratégies cyclables, indépendamment de la typologie des territoires : ruraux, périurbains, urbains





Gare d'Haguenau, Alsace © Communauté d'Agglomération de Haguenau

ENGAGEMENT N°2

AMÉLIORER L'INTERMODALITÉ TRAIN + VÉLO EN LIEN AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL FLUO GRAND EST

Action 1. Implanter un système de location de vélos Fluo dans les gares

Action 2. Aménager des stationnements vélos qualitatifs et quantitatifs à proximité et dans les gares

Action 3. Augmenter les capacités d'export des vélos dans les trains



INTRODUCTION

L'intermodalité vélo-transports en commun, notamment avec le train, s'avère être une réelle alternative à l'usage de la voiture et présente un potentiel de progression très important :

- 27 % des Français utiliseraient davantage le train s'ils pouvaient se rendre à vélo à la gare, c'est-à-dire s'ils disposaient d'un itinéraire et de stationnement confortables, bien identifiés et sécurisés ;
- 54 % de la population du Grand Est habite à moins de 5 km de l'une des 120 gares dont la fréquentation annuelle entrante est supérieure à 50 000 voyageurs par an ;

- 15 % du réseau ferroviaire national est situé dans le Grand Est, alors que sa population représente seulement 8,5 % de celle de la France.

La Région dispose de conditions favorables au développement massif de cette combinaison. L'extension des aires d'influences de la majorité des gares ferroviaires et routières constitue un enjeu vital pour encourager la mobilité cyclable, aussi bien dans les villes, où cette intermodalité est en partie développée, que dans les territoires périphériques, mais également dans les territoires ruraux, qui souvent ne connaissent pas d'alternative à la voiture.

RÉFÉRENCE :

BLUE-BIKE EN BELGIQUE

[Blue-bike](#) est le service de location de vélos présent dans une centaine de gares en Belgique, majoritairement en Flandre. L'objectif de ce service est de permettre la réalisation du dernier kilomètre à vélo pour les usagers des transports en commun. En septembre 2021, le service comptait plus de 20 000 abonnés. Ce chiffre est en constante augmentation depuis son lancement en 2011. Les abonnés utilisent Blue-bike de manière ponctuelle, en remplacement d'un trajet complet en voiture : 30 % des clients ont cessé d'utiliser la voiture

au profit des transports en commun grâce à ce système de vélos partagés en gare. Le service est soutenu par les collectivités et sponsorisé par des entreprises privées. De plus, une des clés de la réussite du service réside dans l'interopérabilité du système. Il est ainsi possible d'intégrer l'abonnement Blue-Bike à sa carte locale de transport. Dernièrement, Blue-Bike a déployé des vélos avec des cadenas « intelligents », permettant de débloquent le vélo plus facilement, sans passer par une borne.



20 000
abonnés

100
gares équipées

“ **Blue-bike, c'est la liberté. Plus besoin d'embarquer de vélos dans le train, ça se manie bien et on arrive plus vite à destination !** ”

Dominique Durieux,
utilisateur Blue Bike.



ACTION N°1

IMPLANTER UN SYSTÈME DE LOCATION DE VÉLOS FLUO DANS LES GARES

Le manque d'offre de mobilité permettant de réaliser le « dernier kilomètre » est un frein majeur à l'utilisation des transports en commun et en particulier du train. Pour répondre à cet enjeu, la Région déploiera un système de location de vélos en libre-service dans différentes gares du Grand Est. Ce service vélo s'inscrira dans la continuité du réseau de transport régional et permettra d'étendre considérablement l'aire d'influence des gares équipées. L'objectif est de réunir les conditions qui feront préférer l'intermodalité train+vélo à la voiture.

La Région Grand Est sera la première en France à proposer ce type de service tel qu'il existe déjà aux Pays-Bas ou en Belgique. S'agissant d'un système régional, l'emprunt d'un vélo reposera, quelle que soit sa localisation en Grand Est, sur une offre d'abonnement unique.

CONCRÈTEMENT :

- Déployer un réseau de vélos Fluo en libre-service dans les gares



ACTION N°2

AMÉNAGER DES STATIONNEMENTS VÉLO QUALITATIFS ET QUANTITATIFS À PROXIMITÉ ET DANS LES GARES

En application des dispositions de la loi d'orientation des mobilités (LOM), un travail prospectif est engagé pour que chaque gare du Grand Est dispose d'un nombre de places de stationnement vélo minimal, complétant les gares déjà identifiées pour les abris vélos sécurisés. En outre, afin d'encourager l'intermodalité et l'usage de la combinaison vélo-train en particulier, la Région Grand Est a mis en place un dispositif de soutien à la réalisation des projets d'aménagement des points d'arrêt ferroviaires et routiers. Dans le cadre de l'évolution de ce dispositif, un renforcement des exigences régionales vise à être plus ambitieux que les dispositions de la loi LOM. Ce renforcement sera défini suite à une analyse territoriale portant sur l'affluence journalière de chaque point d'arrêt. Concernant les points d'arrêt routiers, un soutien au stationnement est à l'étude et pourrait être

retenu sous réserve de la pertinence avérée des aménagements envisagés.

CONCRÈTEMENT :

- Se conformer aux exigences de la loi LOM et les dépasser en développant de nombreux espaces de stationnement vélo au niveau des gares, en partenariat avec les acteurs locaux et Gares & Connexions
- Soutenir l'équipement des arrêts routiers de stationnement vélo au regard des besoins
- Etudier la possibilité d'interopérabilité à l'échelle régionale avec la carte SimpliCités

ACTION N°3

AUGMENTER LES CAPACITÉS D'EMPORT DES VÉLOS DANS LES TRAINS

L'emport des vélos dans les trains répond notamment à des besoins ponctuels des voyageurs : touristes, déplacements de loisirs, rendez-vous, etc. La Région prendra en compte ces usages dans le cadre des investissements dans le matériel roulant et dépassant, dans la mesure du possible, les exigences de la loi LOM. Cette offre d'emport augmentée sera couplée au développement des services en gare.

L'intervention de la Région vise également à améliorer l'accès aux quais afin que chaque usager (PMR, voyageurs lourdement chargés, cyclistes)

puisse bénéficier d'un moyen d'accès adapté. L'action de mise en accessibilité des gares est réalisée à travers différents dispositifs existants (DIRIGE, SDS, Sd'AP) et en partenariat avec les différents acteurs concernés.

CONCRÈTEMENT :

- Augmenter les capacités d'emport pour se conformer à la loi LOM
- Rendre toutes les gares accessibles au vélo afin d'encourager le cyclotourisme





Strasbourg © Copenhagenize France

ENGAGEMENT N°3

SOUTENIR ET COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES

- Action 1.** Soutenir la réalisation des véloroutes et voies vertes
- Action 2.** Soutenir la réalisation d'infrastructures cyclables autour des gares
- Action 3.** Soutenir la réalisation d'infrastructures cyclables autour des équipements d'intérêt régionaux
- Action 4.** Faire émerger le maillage cyclable régional



INTRODUCTION

L'intermodalité vélo-transport en commun est un enjeu important pour les territoires ruraux et périphériques. Le vélo utilisé seul peut remplacer de nombreux déplacements et n'est pas l'apanage des centres-villes : environ 60 % des déplacements domicile-travail de moins de 5 km sont réalisés en voiture en France*. Le premier frein à l'utilisation du vélo dans la grande majorité des enquêtes est le manque d'infrastructures cyclables. Ainsi, l'enjeu consiste à réaliser des aménagements cyclables continus et de qualité dans les territoires urbains, périphériques et ruraux.

Les véloroutes et voies vertes permettent aux habitants de réaliser des itinéraires à la

fois utilitaires et de loisirs. Il convient donc de les prendre en compte afin de favoriser les déplacements quotidiens. Ces itinéraires touristiques constituent également un levier de développement économique pour ces territoires. En outre, la Région focalise son soutien aux aménagements cyclables autour des gares et des équipements régionaux.

Afin de coordonner son action et celles des AOM, la Région élaborera progressivement un maillage cyclable à l'échelle du Grand Est permettant de faire des liens entre les bassins de mobilité, avec les régions transfrontalières, les gares et les équipements générateurs de flux.

RÉFÉRENCE :

RÉGION FLAMANDE

La Flandre a développé un réseau cyclable régional porté à la fois par la Région et par les différentes provinces. Le potentiel de trajets longue distance a été particulièrement pris en considération par la Région flamande, en Belgique. En effet, elle développe actuellement un réseau cyclable constitué de 120 itinéraires et comptant 2 400 km, qui relie les villes

flamandes entre elles. Ainsi, elles permettent aux usagers de réaliser de longues distances pour leurs trajets à vélo, par exemple, de Louvain à Bruxelles ou de Gand à Bruges. L'idée est de concevoir des infrastructures cyclables qui permettent de maintenir une vitesse de 25 km/h. À noter que les gares sont spécifiquement reliées à ce réseau cyclable.



120 ROUTES

connectant les villes flamandes entre elles

2 400 KM

de réseau express vélo

58 %

déjà réalisés

* INSEE, publication 2021, chiffres 2015-20

ACTION N°1

SOUTENIR LA RÉALISATION DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES

Le cyclotourisme est une filière en plein essor, en phase avec le développement d'un tourisme plus durable et générant de fortes retombées économiques pour les territoires. À ce titre, l'itinérance cyclable a été retenue par la Région Grand Est comme axe prioritaire dans son Schéma régional de développement touristique 2018-2023. Dans ce cadre, la Région soutient la réalisation des itinéraires cyclables d'intérêt européen et national inscrits au Schéma national des véloroutes (SNV). Les itinéraires cyclables transfrontaliers bénéficient également de cet accompagnement.

Afin de renforcer son action, la Région souhaite augmenter son niveau de soutien pour la réalisation du SNV et élaborer un Schéma régional de l'itinérance (Cf. Action 6.1). Ce schéma permettra d'identifier d'éventuelles connexions cyclables manquantes entre les territoires du Grand Est.

La Région accompagnera également la création ou l'extension de boucles locales cyclables à proximité des canaux ciblés dans son dispositif en faveur du tourisme fluvial et fluvestre. L'ambition est de faire de la Région Grand Est une destination d'excellence pour l'itinérance à vélo.

CONCRÈTEMENT :

- Soutenir la réalisation d'itinéraires cyclables d'intérêt européen, national ou régional inscrits au SNV et au futur Schéma régional de l'itinérance
- Soutenir l'aménagement de VVV permettant des liaisons transfrontalières dans le cadre du projet INTERREG ou de la CPI (Grande Région)
- Soutenir la création ou l'extension de boucles cyclables identifiées dans les futurs contrats de canaux

ACTION N°2

SOUTENIR LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES AUTOUR DES GARES

Un des freins les plus importants à la pratique cyclable est le manque d'infrastructures cyclables sécurisées et continues. Le soutien apporté par la Région vise en priorité les aménagements cyclables autour des gares pour encourager l'intermodalité et mener l'utilisateur à vélo au plus près des espaces de stationnement dédiés aux vélos. La visibilité et la présence de signalétique seront également accrues pour que les usagers et les habitants identifient les gares et les itinéraires cyclables structurants à proximité. En outre, les Relais Informations Service (RIS) seront soutenus afin d'orienter plus facilement les cyclotouristes vers leur itinéraire.

Enfin, les aménagements permettant de franchir des infrastructures feront l'objet d'un soutien de la Région.

CONCRÈTEMENT :

- Subventionner massivement les aménagements cyclables autour des gares
- Déployer des projets « RIS Gares » à destination des touristes et excursionnistes

ACTION N°3

SOUTENIR LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES AUTOUR DES ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT RÉGIONAUX

Dans le cadre de ses compétences, la Région souhaite se concentrer sur les itinéraires cyclables les plus stratégiques et les territoires nécessitant le plus d'aide. La réalisation d'aménagements cyclables autour et vers les lycées, hôpitaux, sites touristiques régionaux et zones d'activités économiques constitue des priorités en raison des flux de mobilité que ces destinations peuvent générer. Les aménagements devront satisfaire aux recommandations en matière de standards et assurer la continuité avec un réseau existant ou futur. La présence et la visibilité d'éléments de signalétique seront également soutenues pour

permettre aux visiteurs et habitants d'identifier la proximité de ces équipements. Les aménagements seront également subventionnés pour résorber des discontinuités majeures.

CONCRÈTEMENT :

- Subventionner les aménagements cyclables autour des équipements d'intérêts régionaux

ACTION N°4

FAIRE ÉMERGER LE MAILLAGE CYCLABLE RÉGIONAL

Dans une démarche de concertation avec les territoires, la Région souhaite construire un maillage cyclable à l'échelle du Grand Est comprenant les véloroutes européennes et nationales ainsi que les réseaux cyclables structurants en cours de réalisation par les départements et les intercommunalités. Ce maillage cyclable régional vise à intégrer pleinement la dimension intermodale en desservant les gares et les points d'arrêts routiers majeurs. Outre l'enjeu de continuité des infrastructures pour les usagers, cela permettra de coordonner les actions des différentes intercommunalités en limite départementale, régionale et nationale. Cet outil de suivi des stratégies cyclables permettra d'identifier les besoins de résorption des discontinuités

majeures et les complémentarités potentielles entre les territoires.

CONCRÈTEMENT :

- Constituer un espace d'échange entre les collectivités
- Compiler les stratégies cyclables des collectivités locales et limitrophes
- Élaborer un outil de suivi afin de faire émerger un maillage cyclable régional



Atelier, 2020 © Stadler - Région Grand Est

ENGAGEMENT N°4

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉCONOMIQUE DU VÉLO

- Action 1.** Favoriser des synergies pour développer la production locale
- Action 2.** Soutenir le développement des compétences par la formation
- Action 3.** Sécuriser les approvisionnements en pièces détachées
- Action 4.** Développer la production d'accessoires vélo
- Action 5.** Encourager le marché secondaire de la filière vélo

INTRODUCTION

Les dix acteurs les plus importants de la filière économique vélo régional regroupent plus de 350 emplois, dont des fleurons historiques et plus récents, de Cycleurope, qui assemble 200 000 vélos par an, à Moustache Bikes, dont les gammes de vélos à assistance électrique (VAE) sont une référence. Le renforcement d'un écosystème local constitue un enjeu stratégique au regard du dynamisme du marché du cycle et des besoins en compétences accrues liés aux impératifs de relocalisation et le développement de l'assistance électrique.

Le développement d'une filière vélo au niveau régional fait écho aux enjeux de formation professionnelle, de reconversion des secteurs, comme celui de l'automobile, et de création de nouvelles opportunités et alliances, à l'instar des évolutions du secteur textile pour le segment des accessoires. Les stratégies mutualisées entre acteurs de la filière peuvent aussi être le support de nouvelles relocalisations et de productions à l'échelle régionale.

Le premier enjeu est de poursuivre le dialogue engagé entre les acteurs de la filière vélo, d'améliorer l'interconnaissance pour favoriser l'animation d'une véritable démarche de filière.

QUELQUES CHIFFRES* :

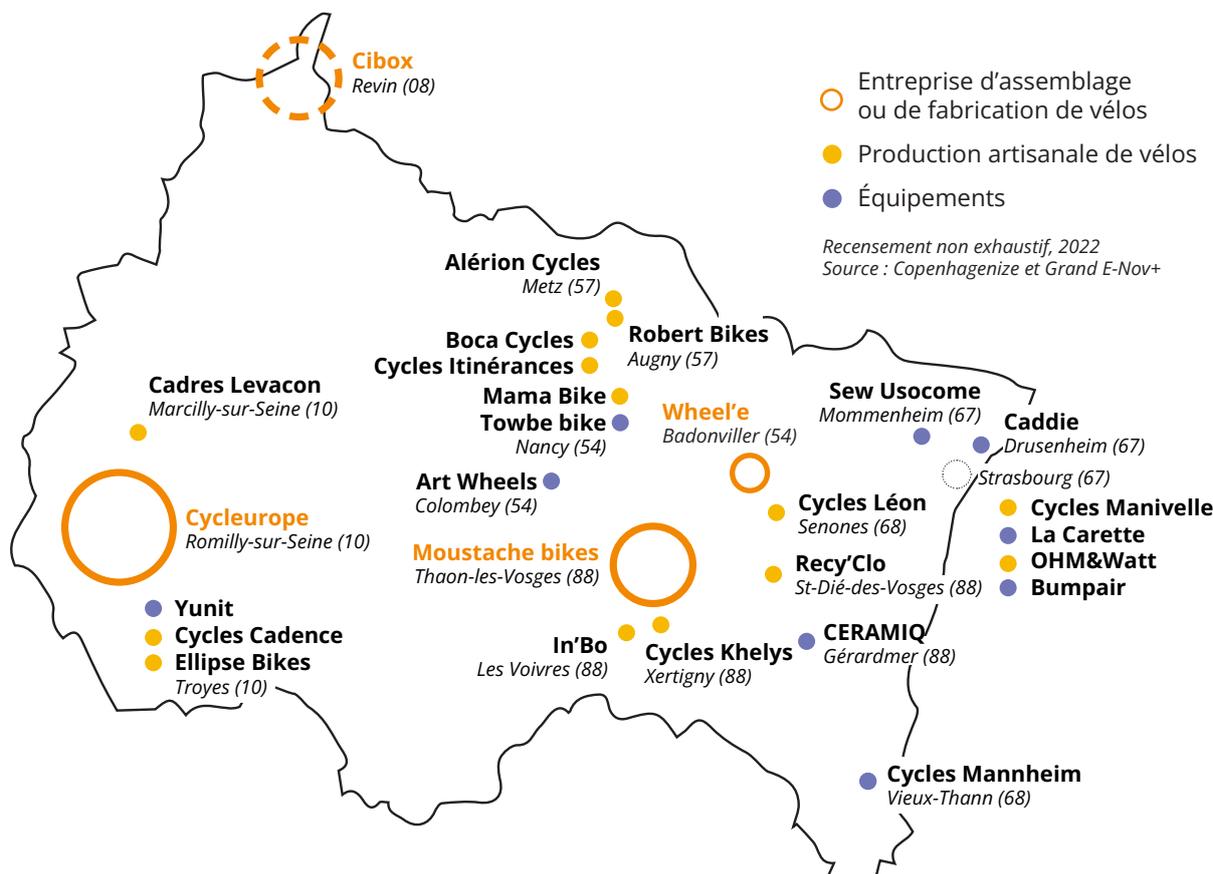
5 MILLIONS

de vélos vendus en 2030 contre 3 millions aujourd'hui (estimation)

43 %

Progression du marché du cycle en valeur, ces 2 dernières années

LOCALISATION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE VÉLO DANS LE GRAND EST



* estimation, source USC, Observatoire du Cycle 2021

ACTION N°1

FAVORISER DES SYNERGIES POUR DÉVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE

La première action de la stratégie économique vélo du Grand Est est de favoriser la reconnaissance et la mise en réseau des acteurs de la filière vélo à travers l'animation d'un espace de dialogue initié conjointement par la Région et les acteurs économiques. Un des premiers objectifs de l'animation de la filière vélo est de faciliter les collaborations entre les acteurs de différents segments de la chaîne de valeur (conception, fabrication, assemblage, pièces détachées, etc.) et/ou les acteurs aux différents volumes de production. La rencontre des besoins de monter en échelle certaines innovations et d'étendre la recherche de capacités locales de sous-traitance peut former de nouvelles alliances de production. En outre, cette animation comportera un effort important de détection, de prospection et d'accompagnement d'entreprises régionales (notamment les sous-traitants d'autres filières industrielles dont l'automobile) susceptibles de trouver de nouvelles opportunités dans le marché du cycle et du vélo, en particulier en lien avec les capacités d'assemblage et de production dans

le Grand Est. Les projets à mener en commun peuvent être l'occasion d'associer des acteurs industriels d'autres secteurs qui pourront adapter leurs technologies et leur capacité de production au secteur du vélo.

CONCRÈTEMENT :

- Coordonner un annuaire des acteurs de la filière vélo du Grand Est et initier un programme d'animations (webinaires et rencontres)
- Faciliter l'émergence de projets associant diverses entreprises locales de la filière vélo
- Accompagner les principales capacités de production présentes dans la région pour renforcer leur compétitivité et leur capacité d'innovation et de différenciation
- Favoriser des projets de recherche et développement appuyés par l'écosystème régional

ACTION N°2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PAR LA FORMATION

Ces dix dernières années, la pratique du vélo a fortement évolué dans ses dimensions urbaines, touristiques, sportives et de loisirs. Ces évolutions ont engendré l'émergence de nouvelles activités économiques, en particulier la construction et l'assemblage de cycles ainsi que la maintenance de ces équipements. Ce volume d'activités a des conséquences sur les besoins en compétences et le nombre de professionnels à former. Dans sa globalité, notamment les aspects les plus techniques (localisations, compétences précises, etc.), le sujet reste à structurer.

Dans le même temps, en vue d'attirer de nouveaux talents, les contours des métiers concernés ainsi que les opportunités d'emplois devront faire l'objet d'une action particulière de communication à visée informative. L'objectif : attirer de nouveaux publics, favoriser la montée en compétences de professionnels dont les connaissances sont proches

ou encore la reconversion de personnes issues d'autres branches de l'industrie où les compétences mécaniques existent.

CONCRÈTEMENT :

- Identifier les besoins en compétences en lien avec les branches professionnelles et les entreprises
- Construire des actions sur-mesure en lien avec les entreprises dans les territoires et les opérateurs de compétences (OPCO) à destination des demandeurs d'emploi et/ou des publics en reconversion
- Inciter à s'orienter vers ces nouveaux métiers *via* le conseil en évolution professionnelle (CEP)



ACTION N°3

SÉCURISER LES APPROVISIONNEMENTS EN PIÈCES DÉTACHÉES

La crise du Covid-19 a révélé les fragilités de la chaîne d'approvisionnement en composants et pièces détachées ainsi que la dépendance aux importations. La relocalisation, la sécurisation des capacités d'assemblage et de production en France est compliquée en raison de la diversité des composants et de la position dominante de certains fournisseurs.

La recherche de synergies avec les industries du territoire, dont l'industrie automobile fortement développée dans le Grand Est, pourra donner accès à de nouvelles compétences et de nouvelles capacités de production pour la filière vélo. La dynamique de dialogue au sein de la filière vélo accompagnée par la Région permettra aussi d'identifier les pièces détachées pour lesquelles des initiatives locales seront pertinentes. Ces choix stratégiques devront être faits en fonction des compétences et des talents déjà présents sur le territoire.

CONCRÈTEMENT :

- Financer des études pour identifier les pièces détachées et les composants prioritaires et faire émerger un ou plusieurs projets de structuration de filières *via* le 4^{ème} programme d'investissements d'avenir (PIA 4)
- Soutenir la création d'un groupement de commandes de la filière vélo du Grand Est
- Animer une démarche de relocalisation sélective basée sur les composants et pièces détachées les plus pertinents
- Promouvoir l'attractivité du Grand Est auprès des fournisseurs stratégiques de la filière vélo pour sécuriser et raccourcir les approvisionnements

ACTION N°4

DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ACCESSOIRES VÉLO

Le marché des accessoires à destination des usagers est amené à croître avec l'usage du vélo, qu'il s'agisse de la pratique sportive ou quotidienne. L'animation de la filière vélo en Grand Est doit permettre de tisser des liens avec l'industrie textile, ancrée historiquement dans la région et dont les savoir-faire peuvent contribuer à la création de nouveaux accessoires distinctifs sur le marché.

Le développement de l'usage du vélo se traduit par une diversification des besoins, qui concernent aussi les accessoires, tels que les remorques ou les porte-bagages. La créativité en phase conception et les capacités de production ne sont pas étrangères au Grand Est. L'animation et le soutien à la filière vélo ont pour objectif d'améliorer la diffusion et la commercialisation locale de ces produits.

CONCRÈTEMENT :

- Promouvoir les initiatives pour améliorer leur référencement commercial sur le territoire du Grand Est
- Identifier les filières économiques (secteur textile et au-delà) qui pourraient contribuer au développement d'accessoires fabriqués dans le Grand Est

 **ACTION N°5****ENCOURAGER LE MARCHÉ SECONDAIRE DE LA FILIÈRE VÉLO**

Parallèlement au recyclage, le développement du marché de l'occasion et du réemploi constitue aussi bien un enjeu écologique que social, en autorisant un accès au vélo à tous les budgets. Les perspectives de développement du marché du vélo favorisent une synergie entre le marché du neuf et celui de l'occasion.

L'animation de la filière vélo par la Région vise à prendre en compte les enjeux de réemploi et de recyclage, dès la conception et la fabrication des vélos à travers la démarche d'éco-conception. Un regroupement de la filière vélo au sens large, comprenant le secteur associatif, permettra un dialogue efficace avec les acteurs associatifs qualifiés.

CONCRÈTEMENT :

- Mettre en relation les acteurs de la filière vélo, du réemploi et du recyclage
- Labelliser un marché de l'occasion du cycle et de ses accessoires
- Financer des études d'écoconception des produits de la filière vélo Grand Est et d'approvisionnement et standardisation des pièces détachées et composants





Inauguration de la piste cyclable Falck, Moselle, 2022 © Stadler - Région Grand Est

ENGAGEMENT N°5

ENCOURAGER TOUS LES HABITANTS À SE (RE)METTRE EN SELLE

- Action 1.** Accompagner les acteurs locaux à communiquer sur les bienfaits du vélo
- Action 2.** Soutenir les structures réalisant de la (re)mise en selle

- Action 3.** Aider à l'achat de vélos adaptés
- Action 4.** Aider les habitants à l'achat d'un vélo à assistance électrique classique ou cargo

INTRODUCTION

Les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant l'activité physique et la sédentarité recommandent un minimum de 2h30 à 5h d'activité physique modérée hebdomadaire pour tous les adultes. Le vélo est tout à fait adapté à cet objectif : (re)mettre en selle les personnes sédentaires quel que soit leur âge peut être un moyen d'améliorer leur santé (mentale et physique) et un levier d'accès à une plus grande autonomie de déplacement. L'impact en termes d'économie de dépenses de santé est estimé à 2 700 € si l'utilisateur réalise 10 km à vélo par jour*.

Dans le cadre de sa feuille de route santé, la Région Grand Est s'est engagée à soutenir les initiatives visant à lutter contre la sédentarité. Ces projets doivent poursuivre une dynamique engagée par les structures, au profit de la santé des bénéficiaires. Les actions de développement de la mobilité cyclable sont ainsi intégrées dans une vision globale et stratégique soutenue par la Région dans le cadre de son Plan Vélo.



RÉFÉRENCE : PAYS-BAS

Les Pays-Bas prouvent que le manque d'autonomie dans les déplacements ou la dépendance à l'automobile n'est pas une fatalité pour les personnes en situation de handicap. Dans un rapport de 2019**, le Ministère des infrastructures néerlandais indiquait que la part modale du vélo était de 16 % chez les personnes à mobilité réduite contre 15 % en tant que passager d'une voiture.

Le gouvernement et les collectivités néerlandaises allient des aides à l'achat ou des mises à disposition de vélos adaptés pour l'accès à l'emploi, à l'aménagement d'infrastructures pouvant accueillir des vélos adaptés.

* rapport du député Gouffier-Cha, 2022

** (source : De reizigers in het sociaalrecreatieve doelgroepenvervoer in Nederland, 2019)

ACTION N°1

ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX À COMMUNIQUER SUR LES BIENFAITS DU VÉLO

La Région accompagnera les collectivités dans la communication lors de la mise en œuvre de leur stratégie cyclable. La création d'un kit de communication leur permettra de diffuser les messages et arguments adaptés à leurs actions et à leur situation, en particulier pour les territoires peu denses ou les pôles de centralité hors métropoles. De plus, la Région sensibilisera à la pratique cyclable les habitants, les entreprises et les usagers des transports.

CONCRÈTEMENT :

- Diffuser un kit de communication à destination des AOM



ACTION N°2

SOUTENIR LES STRUCTURES RÉALISANT DE LA (RE)MISE EN SELLE

Certaines structures souhaitent mettre en place des actions de prévention des facteurs de risque exposant les personnes à des pathologies cardiovasculaires classiques, comme le surpoids, le diabète ou l'hypertension artérielle, au travers d'actions de sensibilisation et d'ateliers de « (re) mise en selle ». Leurs activités ciblent les usagers souhaitant apprendre ou réapprendre à faire du vélo en toute confiance. Ces initiatives sont menées en partenariat avec des acteurs locaux. La Région soutiendra ces structures au travers de l'acquisition du matériel nécessaire : vélos, accessoires, kits pédagogiques. Afin de faciliter l'accès à ces démarches, la Région soutient l'acquisition de solutions mobiles pour permettre d'apporter

vélos, accessoires et kits pédagogiques, voire de rapprocher les animateurs au plus proche des habitants.

CONCRÈTEMENT :

- Soutenir financièrement des structures porteuses de projets pour leur permettre d'acquérir le matériel nécessaire
- Diffuser les actions de sensibilisation et d'animation par les réseaux régionaux



ACTION N°3

AIDER À L'ACHAT DE VÉLOS ADAPTÉS

L'accès à la mobilité cycliste doit être permis à tous. L'acquisition d'un vélo adapté peut être freinée par son coût, c'est pourquoi la Région Grand Est souhaite soutenir l'achat de handicycles à assistance électrique. Ces équipements étant peu facilement accessibles, la Région explorera par ailleurs les possibilités d'étude portant sur la contribution à la réalisation de vélothèques de vélos adaptés dans le but de permettre un essai de matériel avant achat.

CONCRÈTEMENT :

- Élargir le dispositif d'aide à l'achat de la Région à l'acquisition d'un vélo adapté avec les partenaires concernés



ACTION N°4

AIDER LES HABITANTS À L'ACHAT D'UN VAE CLASSIQUE OU CARGO

Depuis mars 2022, la Région a mis en place une aide à l'achat d'un vélo ou vélo cargo à assistance électrique pour ses habitants de plus de 18 ans. L'aide à l'achat concerne également l'installation d'un kit de conversion sur vélo ou vélo cargo respectant la réglementation française et européenne. L'objectif est de développer les mobilités actives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques liées aux énergies fossiles et améliorer la qualité de l'air. La subvention régionale est forfaitisée à 200 € pour

un maximum de 10 000 aides, limité à une aide par foyer et cumulable avec les aides des collectivités locales et la « Prime vélo » de l'État.

CONCRÈTEMENT :

- 10 000 aides de 200€ pour l'acquisition d'un VAE (classique ou cargo) ou la transformation en VAE

LA RÉGION, UNE ADMINISTRATION VOLONTAIRE

La Région Grand Est a élaboré un Plan de mobilité employeur (PDME) afin de lutter contre l'autosolisme et accompagner le report vers d'autres modes de déplacements plus décarbonés pour ses salariés. La promotion des mobilités alternatives, dont la pratique cyclable, s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions décliné sur plusieurs années.

Le PDME concerne plus de 2 300 agents et 19 sites administratifs répartis dans tout le Grand Est. Une enquête représentative a permis d'observer que 19 % des agents viennent à vélo, dont 3 % avec un VAE. Un potentiel de captation de près de 44 % des agents qui habitent à moins de 10 km existe également et constitue un vrai défi pour basculer vers des modes actifs.

Le plan d'actions vise notamment à augmenter ces parts modales. Pour cela, la Région a déjà mis en place les actions suivantes : le versement depuis juillet 2021 du forfait mobilité durable à hauteur de 200 € annuel, l'organisation du défi « À Bicycl'Est », comprenant un challenge kilométrique et des actions de réparation de vélos et de marquage (bicycode) ainsi que des actions de sensibilisation. La Région renforce l'offre de stationnement vélo. S'agissant des trajets professionnels, la Région met à disposition des vélos dans la plupart des sites administratifs. Le quart de la flotte est constitué de vélos à assistance électrique. Des ateliers et des opérations de prise en main de manière sécurisée des vélos électriques et mécaniques, en lien avec le service qualité de vie au travail, seront proposés tout au long de l'année afin d'accompagner ces évolutions.



Communauté de communes du Bassin de Pompey, Meurthe-et-Moselle © Jérôme Baudouin

ENGAGEMENT N°6

AFFIRMER LE GRAND EST COMME UNE DESTINATION CYCLOTOURISTIQUE ATTRACTIVE

Action 1. Structurer les itinéraires cyclables touristiques

Action 2. Soutenir la mise en tourisme et les services aux cyclotouristes

Action 3. Promouvoir les destinations cyclables touristiques

INTRODUCTION

Le cyclotourisme est une pratique en pleine progression en France. D'une part, il constitue une opportunité de croissance économique pour divers types de territoires, notamment ruraux. D'autre part, ce potentiel de développement s'applique aussi bien à la clientèle internationale que locale. Les véloroutes accueillent des profils variés d'utilisateurs, dont de nouveaux profils : les familles, les retraités, les groupes d'étudiants. Enfin, le cyclotourisme est une opportunité de créer ou de renforcer une identité locale pour un territoire restreint ou de fédérer un plus vaste territoire.

La Région Grand Est présente déjà de nombreux atouts en matière de cyclotourisme avec notamment 3 459 km d'itinéraires de type Véloroutes Voies Vertes (VVV). Elle est traversée par quatre itinéraires européens et sept itinéraires nationaux. Fait important pour la dynamique locale et touristique, 60 % de ces VVV sont en contact avec une voie d'eau, permettant le développement du tourisme fluvial principalement autour des canaux régionaux.

La fréquentation et les retombées économiques liées au cyclotourisme sont d'autant plus importantes quand les itinéraires sont continus, de qualité et équipés de services à destination des touristes et excursionnistes. Avec ce Plan Vélo, la Région amplifie son accompagnement à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de cyclotourisme.

QUELQUES CHIFFRES :

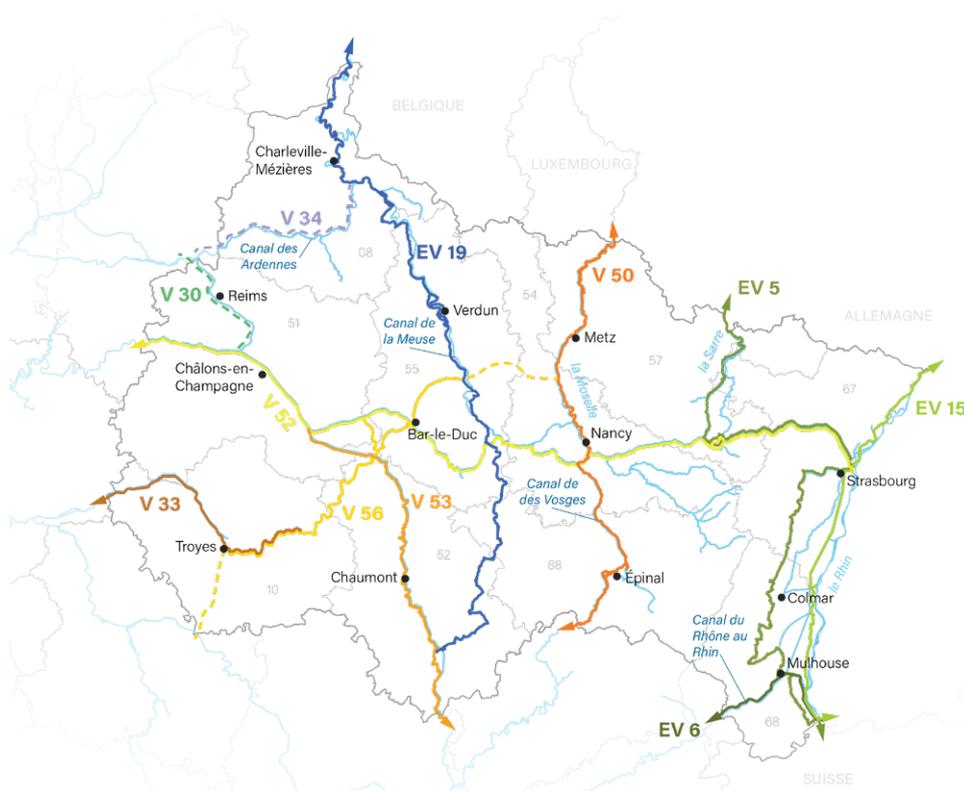
4 EuroVelos

7 Véloroutes nationales

60 % des véloroutes longent une voie d'eau

3 459 KM d'itinéraires existants

LES VÉLOROUTES EUROPÉENNES ET NATIONALES DU GRAND EST



EuroVelos :

- EV 5 : Via Romea
- EV 6 : Véloroute des fleuves
- EV 15 : Véloroute du Rhin
- EV 19 : La Meuse à Vélo

Véloroutes nationales :

- V30 : Véloroute de la Somme à la Marne
- V33 : La Seine à vélo
- V34 : Véloroute du canal des Ardennes
- V50 : La Voie Bleue
- V52 : Véloroute Paris - Strasbourg
- V53 : Entre Champagne et Bourgogne
- V56 : Saint-Jacques à Vélo

Recensement non exhaustif, 2022
Source : Copenhagenize et Région Grand Est

ACTION N°1

STRUCTURER LES ITINÉRAIRES CYCLABLES TOURISTIQUES

La Région souhaite élaborer un Schéma régional de l'itinérance englobant différentes composantes (cyclable, fluvestre et pédestre). Au niveau cyclable, ce schéma aura notamment pour objet d'analyser l'état d'avancement du Schéma national des véloroutes dans le Grand Est et d'identifier d'éventuelles connexions cyclables d'intérêt régional manquantes. Cette réflexion sera menée parallèlement à l'actualisation du Schéma national des véloroutes.

La Région continuera à participer et à soutenir les comités d'itinéraires des différentes véloroutes européennes et nationales. Son travail d'observation

et d'évaluation nécessaire à la compréhension des besoins et des enjeux se poursuivra également.

CONCRÈTEMENT :

- Élaborer un Schéma régional de l'itinérance (cyclable, fluvestre et pédestre)
- Participer et soutenir les comités d'itinéraires et de destinations cyclables
- Évaluer les itinéraires cyclables structurants du Grand Est (fréquentation, satisfaction, retombées économiques)

ACTION N°2

SOUTENIR LA MISE EN TOURISME ET LES SERVICES AUX CYCLOTOURISTES

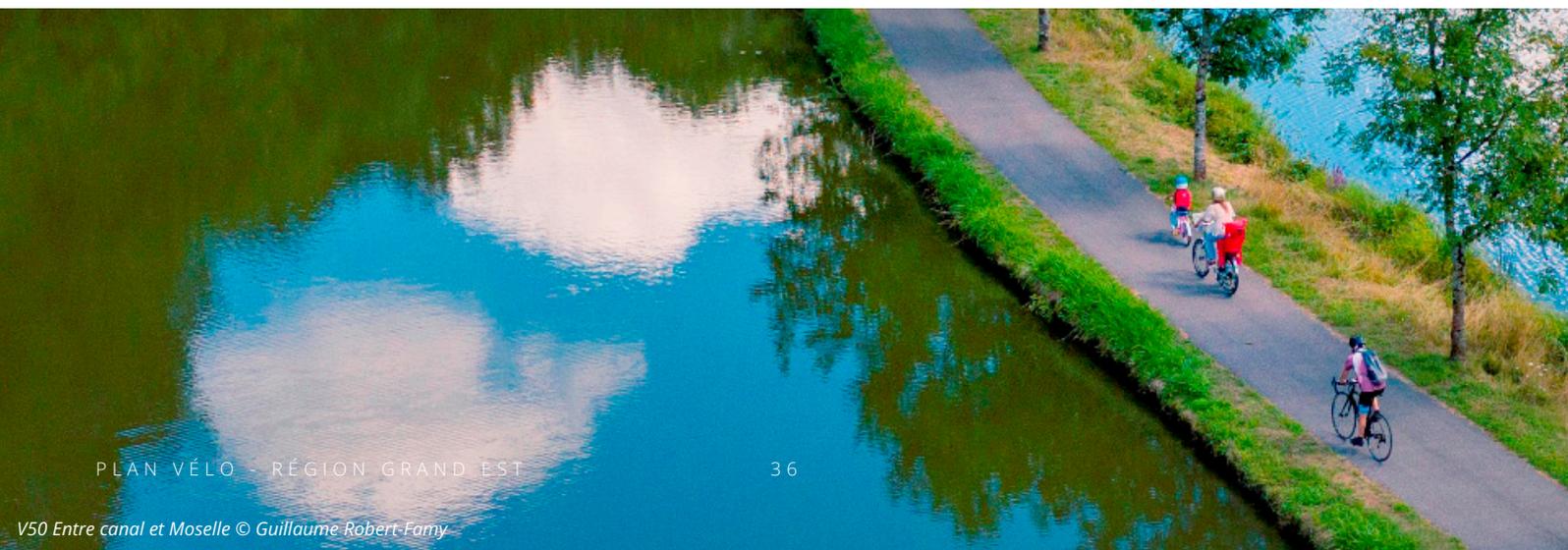
En complément de la réalisation d'infrastructures cyclables continues et sécurisées, la mise en tourisme des itinéraires cyclables est essentielle pour augmenter leur attractivité auprès des cyclotouristes. Cette mise en tourisme passe notamment par le développement de services adaptés aux besoins des touristes à vélo en matière d'information, de stationnement sécurisé, d'hébergement, d'offres de location de vélos ou encore de transport de bagages.

Afin d'encourager le développement de ces services, la Région propose de renforcer son soutien à la création d'équipements et d'offres à destination des cyclotouristes le long des itinéraires cyclables du Grand Est. Dans le cadre du dispositif régional de soutien au développement du tourisme fluvial et

fluvestre, des équipements en lien avec le vélo et le tourisme sont également éligibles.

CONCRÈTEMENT :

- Soutenir les équipements destinés aux vélos le long des itinéraires cyclables déployés à une échelle concertée (RIS, halte de repos, vélo-stations, conciergerie, etc.)
- Renforcer le développement d'activités et de services pour les vélos le long des itinéraires cyclables (location de vélos, transport de bagages, etc.)
- Encourager le développement d'une offre d'hébergements adaptée aux cyclistes



ACTION N°3

PROMOUVOIR LES DESTINATIONS CYCLABLES TOURISTIQUES

Parce que les touristes ont besoin de connaître leurs prochaines destinations et de s'y projeter, la Région souhaite leur offrir la possibilité de préparer leurs itinéraires, de repérer les potentialités touristiques et les moyens de transport à disposition. La communication portant sur les itinéraires structurants, les offres touristiques et les moyens d'y accéder sera amplifiée en collaboration avec les acteurs locaux. L'objectif : faire découvrir la richesse du Grand Est pour le cyclotourisme et permettre la bonne organisation de la sortie ou du voyage à vélo.

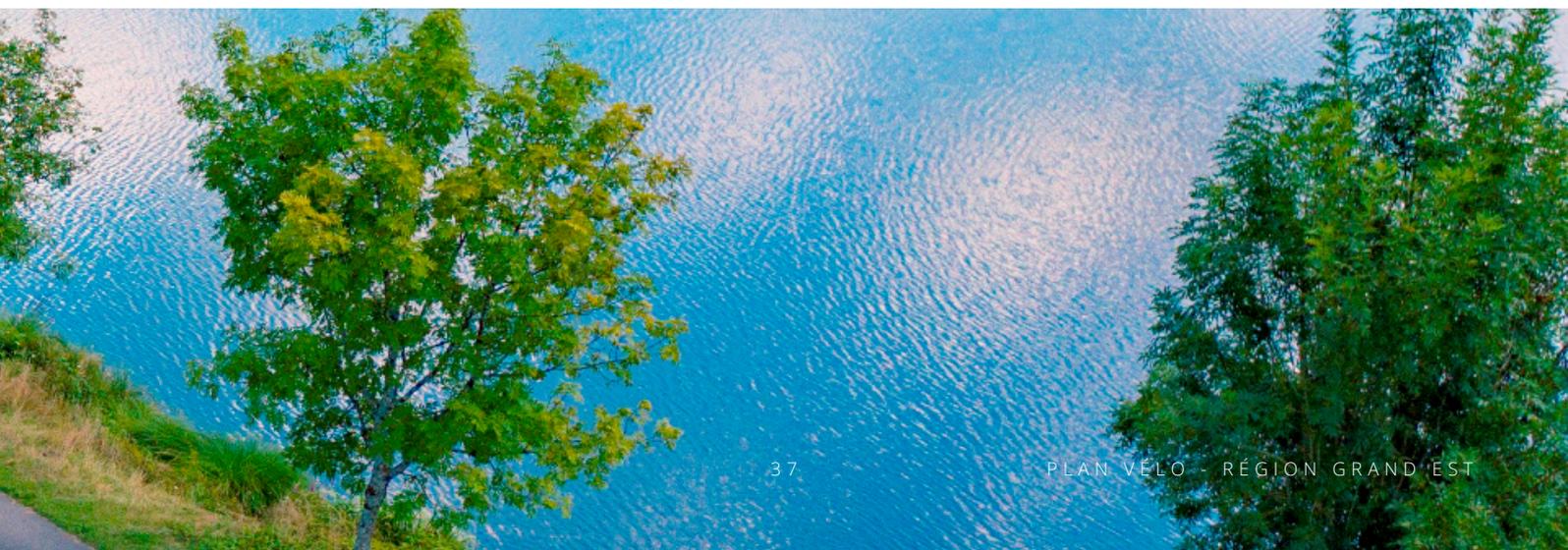
Actuellement, le site [Explore Grand Est](#) de l'Agence Régionale du Tourisme (ART) constitue une porte d'entrée pour la découverte d'offres touristiques en lien avec le cyclotourisme.

CONCRÈTEMENT :

- Faire connaître la carte de l'itinérance cyclable à l'échelle du Grand Est avec les continuités extra-territoriales, à l'aide de différents supports
- Communiquer sur les itinéraires européens, nationaux et régionaux (offre de tourisme, intermodalité, services, etc.)



Lac de la Liez, Haute Marne © Pierre Defontaine - Région Grand Est





Champagne, Haute-Marne © E.Girardot MDT52

ENGAGEMENT N°7

ENCOURAGER LA PRATIQUE CYCLABLE DES LYCÉENS ET APPRENTIS

- Action 1.** Équiper les lycées de stationnement vélo qualitatifs
- Action 2.** Sensibiliser les lycéens et aider à leur bon équipement
- Action 3.** Réaliser des Plans de déplacement établissement scolaire dans les lycées
- Action 4.** Soutenir les sorties et voyages à vélo des lycéens et apprentis
- Action 5.** Favoriser la logistique à vélo au sein du lycée

INTRODUCTION

Le changement de mode de déplacement requiert une évolution d'habitude quotidienne, souvent ancrée depuis l'enfance. L'encouragement de la pratique cyclable des lycéens et apprentis est primordial et indispensable à l'émergence d'une génération utilisant plus fréquemment le vélo. Pour ce faire, il est nécessaire de créer les opportunités de mise en selle des lycéens, mais surtout d'offrir les conditions de déplacement en toute sécurité ainsi qu'un stationnement de qualité dans les établissements.

Il a été observé que le vélo peut améliorer les capacités intellectuelles des adolescents. En effet, une étude danoise montre que quatre heures après leur arrivée à l'école, le niveau de concentration des enfants s'y étant rendu à vélo ou à pied est encore 8 % plus élevés que ceux déposés en voiture (*source : Masseksperiment 2012, Danemark*). Au-delà

des effets positifs sur la santé physique, mentale et sur l'environnement, le vélo est un outil d'émancipation, de responsabilisation et d'épanouissement. La Région s'engage à entreprendre des actions ambitieuses pour donner envie aux lycéens et apprentis de se mettre en selle.

QUELQUES CHIFFRES :

187 925 lycéens et apprentis dans

238 lycées publics

LES LYCÉES DU GRAND EST





ACTION N°1

ÉQUIPER LES LYCÉES DE STATIONNEMENTS VÉLO QUALITATIFS

La pratique cyclable des adolescents et de la communauté éducative peut être notamment encouragée par la mise à disposition de stationnements vélo de qualité, idéalement dans l'enceinte du lycée. L'espace dédié doit répondre à un certain nombre de critères : jouir d'une bonne accessibilité et proposer de bonnes conditions de fixation, disposer d'un éclairage, être visible de tous. Il doit aussi être couvert et, dans la mesure du possible, disposer de casiers. Cet espace peut également proposer des attaches pour les trottinettes et les skateboards et est toujours mutualisé : il doit profiter autant aux élèves qu'à la communauté éducative. Les possibilités d'agrandissement futur seront toujours considérées lors de la conception du projet. La Région s'engage à équiper tous les lycées de stationnements vélo de qualité dès que cela est réalisable. Dans le cadre de la rénovation ou de la construction d'un lycée, l'installation de stationnement vélos sera prise en considération.

CONCRÈTEMENT :

- Recenser les stationnements dans les lycées, définir les emprises disponibles pour y établir des projets de stationnement vélo et s'assurer de l'adéquation entre les équipements et les besoins
- Équiper et aménager un stationnement vélo couvert de qualité dans tous les lycées où cela est possible
- Constituer un référentiel de stationnement vélo dans le cadre des constructions et rénovations



ACTION N°2

SENSIBILISER LES LYCÉENS ET AIDER À LEUR BON ÉQUIPEMENT

La Région souhaite sensibiliser un grand nombre de lycéens et d'apprentis à la mobilité cyclable. La participation au défi « Au lycée, j'y vais autrement ! » sera proposée à tous les établissements afin d'inciter les jeunes à s'y rendre à vélo. La Région les accompagnera dans leur bon équipement, pour limiter les freins à la pratique cyclable. Dans le cadre de la démarche « Lycée en transition », des opérations de contrôle sécurité des vélos seront proposées. Elles constitueront des moments opportuns pour sensibiliser les lycéens à la mobilité cyclable au sein de l'établissement.

Au-delà des actions dans les lycées, la Région souhaite proposer une web-série sur le vélo qui serait diffusée sur les réseaux sociaux à l'attention des jeunes.

CONCRÈTEMENT :

- Sensibiliser les lycéens et apprentis à la mobilité cyclable
- Inciter à la participation au défi « Au lycée, j'y vais autrement ! »
- Créer une web-série sur les pratiques du vélo diffusée sur les réseaux sociaux à l'attention des jeunes

ACTION N°3

RÉALISER DES PLANS DE DÉPLACEMENT ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (PDES) DANS LES LYCÉES

Les lycées génèrent des flux importants, ainsi il est nécessaire que les différents acteurs en lien avec la mobilité se réunissent afin de définir des actions à mettre en œuvre en faveur des mobilités alternatives dont le vélo. Le Plan de déplacement établissement scolaire (PDES) est un outil de sensibilisation et de planification répondant à ces objectifs à travers une démarche jalonnée. L'objectif est d'en réaliser plusieurs chaque année en apportant un soutien financier et technique dans le cadre de la démarche « Lycée en transition ».

CONCRÈTEMENT :

- Soutenir la réalisation dans les lycées de plusieurs PDES par an *via* le projet Écomobilité de la démarche « Lycée en transition »

ACTION N°4

SOUTENIR LES SORTIES ET VOYAGES À VÉLO DES LYCÉENS ET APPRENTIS

La Région soutiendra les initiatives de sorties et voyages à vélo des équipes éducatives des lycées et des structures telles que les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) ou les clubs sportifs. Ce type de projet pédagogique est particulièrement pertinent pour faire découvrir le Grand Est à vélo en mobilisant de nombreuses disciplines scolaires. Les sorties et voyages contribuent au bon maniement du vélo et sensibilisent à son entretien et à sa réparation. Au-delà de ces sorties et voyages, la flotte de vélo pourra être employée dans de nombreux autres cas: actions de sensibilisation, déplacements pour des visites, prêts de vélo aux élèves, etc.

CONCRÈTEMENT :

- Soutenir l'acquisition de flottes de vélos équipés selon les besoins (VAE, tandem, casque, lumière, sacoches, kits de réparation, cape de pluie, etc.)
- Créer un guide pour l'organisation d'un voyage ou d'une sortie à vélo
- Diffuser un catalogue des itinéraires touristiques cyclables du Grand Est aux lycées

ACTION N°5

FAVORISER LA LOGISTIQUE À VÉLO AU SEIN DU LYCÉE

La mobilité cyclable peut également concerner les déplacements effectués par les agents de la Région dans l'enceinte et à proximité des lycées. L'offre d'alternatives aux véhicules utilitaires pour le transport de matériel (livraisons, transport des déchets verts lors des opérations d'entretien, etc.) contribue non seulement à la promotion des mobilités actives mais également à une meilleure qualité de l'air. Le vélo cargo ou la remorque

pourraient également être utilisés dans le cadre de sorties scolaires à vélo.

CONCRÈTEMENT :

- Équiper les lycées de vélos triporteurs ou de vélos équipés de remorques à assistance électrique



Routé menant au sommet du Hohneck, Pâquis des Hautes Fées, Vosges © Moustache Bikes

ENGAGEMENT N°8

ENCOURAGER LES PRATIQUES CYCLABLES SPORTIVES

Action 1. Accompagner les associations sportives dans la réalisation d'actions d'animation et de sensibilisation

Action 2. Soutenir la création d'équipements sportifs adaptés aux différentes pratiques

Action 3. Rendre visible et contribuer à la féminisation de la pratique sportive

Action 4. Accompagner l'émergence du handicycle

INTRODUCTION

En comparaison des autres pays européens, la France est attachée à la pratique sportive et considère le vélo avant tout comme une activité physique. Le soutien à la pratique sportive, notamment chez les enfants (sorties scolaires, sessions d'EPS, centres sportifs, camps de vacances), peut favoriser leur pratique quotidienne à l'avenir. L'enjeu réside dans l'implication des acteurs pour sensibiliser le plus grand nombre d'habitants.

Le Ministère chargé des sports a ainsi récemment déployé le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) pour garantir l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux des jeunes de moins de 12 ans.

Les 15-29 ans, cibles de la Région, ne pouvant pas bénéficier de ce dispositif, des opérations spécifiques de formation et d'incitation à l'usage du vélo seront déployées.

QUELQUES CHIFFRES :

13 094 licenciés dans

394 clubs FFC + FFCT
Grand Est



RÉFÉRENCE :

L'APPRENTISSAGE DU VÉLO AU SEIN DES CLUBS

Partenaires du dispositif national SRAV, les deux fédérations cyclistes (Fédération Française de Cyclisme et Fédération Française de Vélo ou Cyclotourisme) réalisent de nombreuses actions d'apprentissage auprès

des jeunes encadrées par des éducateurs sportifs des clubs affiliés. La présence des fédérations dans tous les territoires et leurs équipements en font des acteurs actifs dans les initiatives d'apprentissage du vélo.

ACTION N° 1

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS D' ANIMATION ET DE SENSIBILISATION

Les clubs sportifs qui maillent le Grand Est sont amenés fréquemment à réaliser des actions de sensibilisation auprès d'un public varié. La Région souhaite leur apporter un soutien plus prononcé pour intervenir dans les milieux scolaires, organiser des animations grand public lors de manifestations compétitives et sensibiliser des publics cibles en partenariat avec les structures concernées. Ces acteurs de terrain encourageront les pratiques cyclables sous toutes leurs formes (loisirs, santé, sportive et utilitaire).

CONCRÈTEMENT :

- Intervenir dans les milieux scolaires et notamment au sein des lycées
- Mettre en place des animations à destination du grand public à l'occasion des 20 manifestations sportives de cyclisme que la Région soutient chaque année
- Sensibiliser à la maniabilité en mobilisant des clubs sportifs pour animer des espaces spécifiques de pratique



ACTION N°2

SOUTENIR LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ADAPTÉS AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES

Ces dernières années, l'émergence du BMX freestyle et son inscription en tant que discipline olympique aux prochains Jeux Olympiques de Paris 2024 ont fortement contribué au développement de sa pratique, surtout auprès des publics jeunes. Le BMX freestyle nécessite des équipements spécifiques tels que des pumptracks. La Région accompagne la réalisation de ce type d'équipements sportifs en complément des dispositifs nationaux et notamment du dispositif « 5 000 équipements sportifs de proximité » déployé par l'Agence nationale du sport (ANS).

CONCRÈTEMENT :

- Soutenir financièrement l'aménagement de 30 pumptracks dans les territoires exclus de l'appel à projets national de l'ANS d'ici 2025
- Aboutir à un maillage territorial de pumptracks d'ici 2025, animé par un réseau d'acteurs locaux

ACTION N°3

RENDRE VISIBLE ET CONTRIBUER À LA FÉMINISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Si le Grand Est se distingue avec un taux de féminisation des licences de 16 % (moyenne FFC et FFCT), la pratique féminine reste faible. Dans la continuité de son partenariat avec le Tour de France Femmes en 2022, la Région souhaite accompagner l'émergence de la féminisation des pratiques cyclistes sportives. La pratique féminine est peu développée en raison de représentations genrées de la pratique. Le soutien de la Région aura pour objectif de développer de nouvelles représentations en mobilisant les sections féminines de clubs sportifs et les sportives individuelles.

CONCRÈTEMENT :

- Mettre l'accent sur l'organisation d'événements cyclistes féminins, comme l'événement « Étape du Jour » qui sera initié à l'occasion du Tour de France Femmes 2022 et qui pourrait être reconduit par la suite dans le cadre du programme Natur'Est
- Continuer à soutenir les athlètes cyclistes féminines de haut niveau, ainsi que les clubs de cyclistes avec des sections féminines, et leur proposer un accompagnement innovant, à la carte

ACTION N°4

ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE DU HANDICYCLE

Le handicycle est très peu pratiqué sur les routes du Grand Est. Dans la continuité de son dispositif actuel de soutien à l'acquisition de matériel sportif, la Région poursuivra l'accompagnement à l'acquisition de vélos adaptés par les personnes en situation de handicap pour les accueillir au sein de clubs.

CONCRÈTEMENT :

- Informer plus largement des possibilités de financement de matériel handicycle en mobilisant le dispositif régional de soutien à l'acquisition de matériel sportif



Accompagnement de la réalisation du Plan vélo par

COPENHAGENIZE FRANCE

ci@copenhagenize.eu

www.copenhagenize.eu

La Région
Grand Est

Siège du Conseil Régional
1 place Adrien Zeller BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho CS 70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Hôtel de Région
Place Gabriel Hocquard CS 81004
57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

